



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 63202

### Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la possibilité de reconnaître les vertus thérapeutiques de l'écriture pour les personnes handicapées mentales. Certaines d'entre elles ont ainsi réussi, par la pratique de l'écriture, à diminuer sensiblement les traitements médicamenteux qu'elles suivent. Malheureusement, trop souvent, et faute de moyens, les personnes concernées doivent interrompre cette thérapie de l'écriture. Aussi, compte tenu de ces éléments, il souhaiterait savoir dans quelle mesure une aide financière pourrait être octroyée aux personnes adultes handicapées dans une telle situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Suguenot](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63202

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 2009, page 10555

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)